

Agriculture, artisanat
commerce & services



COMPTES

ANNUELS

EXERCICE DU

01/01/2011 AU 31/12/2011

Siège :

30 rue Frédéric Chopin
26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 11 11
Fax. 04 75 42 20 81
Courriel : agc26@cerfrance.fr
www.dromevaucluse.cerfrance.fr

Agences

RN 7 - Sortie Sud
ZAC du Coudoulet
84100 ORANGE
Tél. 04 90 63 55 19
Fax. 04 90 63 49 66

CREST

MONTELMAR

PIERRELATTE

ROMANS

TAIN L'HERMITAGE

TULETTE

VALENCE

AVIGNON

N° adhérent : 263209

ASSOCIATION ARAKIS

326 CHEMIN D'ENTRAIGUES

84500 BOLLENE



Association de Gestion et de Comptabilité de la Drôme

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la région Rhône-Alpes et Marseille PACAC
Association Loi 1901 - Siret 779 464 619 00021 - APE 6920Z





Emmanuel MOUTERDE

Maître es Sciences Economiques - Licencié en Droit

Alain JOLIVET

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Jean-Philippe CALLON

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN

Diplômé d'Etudes Supérieures Comptables et Financières

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ARAKIS

326 Chemin d'Entraigues

84500 BOLLENE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE

Téléphone : 04 75 81 83 19 - Télécopie : 04 75 55 93 97 - E-mail : 2cara@2cara.fr

Société inscrite à l'ordre des experts comptables - Région Rhône-Alpes - Société inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grenoble
SARL au capital de 150 000 € - SIRET : 479 959 827 000 29 - APE : 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 47479959827

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2011**, sur:

- **le contrôle des comptes annuels de l'Association "ARAKIS", tels qu'ils sont annexés au présent rapport,**
- **la justification de nos appréciations**
- **les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et des informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant mentionné en annexe dans les « autres éléments » concernant l'incertitude fiscale pesant sur l'activité.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à l'association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Conclusion

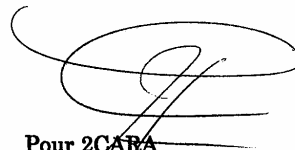
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits exposés dans la première partie de notre rapport, nous n'avons pas d'autres d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Valence, le 7 juin 2012



Pour 2CABA
Jean-Philippe CALLON.
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION ARAKIS

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE

BILAN ACTIF-PASSIF
COMPTE DE RESULTAT

REGLES ET METHODES COMPTABLES

TABLEAU DES EMPRUNTS
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

ANNEXES DIVERSES

Balance des comptes
Détail des comptes des membres

Siège :

30 rue Frédéric Chopin
26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 11 11
Fax 04 75 42 20 81
Courriel : ag.26@cerfrance.fr
www.dromevaucluse.cerfrance.fr

Agences

RN 7 - Sortie Sud
ZAC du Coudoulet
84100 ORANGE
Tél. 04 90 63 55 19
Fax 04 90 63 49 66

CREST

MONTELMAR

PIERRELATTE

ROMANS

TAIN L'HERMITAGE

TULETTE

VALENCE

AVIGNON



Association de Gestion et de Comptabilité de la Drôme

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la région Rhône-Alpes et Marseille PACAC
Association Loi 1901 - Siret 779 464 619 00021 - APE 6920Z



ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

ASSOCIATION ARAKIS
pour l'exercice du **01/01/2011** au **31/12/2011**

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

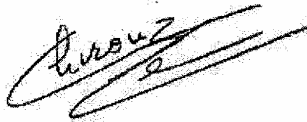
Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	96 373,62 €
- Chiffre d'affaires :	260 384,04 €
- Résultat net comptable :	30 114,37 €

Fait à Orange,
Le 9 mars 2012

La Présidente,
Claudine CHIROUZE

L'Expert-comptable
Elisabeth LEHOUX



Siège

30, rue Frédéric Chopin
26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 11 11
Fax 04 75 42 20 81
E-mail : agc26@cerfrance.fr
www.agc26.cerfrance.fr

Agences

Rue Edouard Branly
26400 CREST
Tél. 04 75 25 40 40
Fax 04 75 25 50 95

39, avenue Jean Jaures
26200 MONTÉLIMAR
Tél. 04 75 53 07 49
Fax 04 75 53 78 20

9, boulevard Henri Poincaré
26700 PIERRELATTE
Tél. 04 75 96 10 89
Fax 04 75 96 38 95

Lot, Jean-Joseph Mounier
26100 ROMANS
Tél. 04 75 70 19 33
Fax 04 75 02 62 63

Parc d'Activités des Grands Crus
26600 TAIN-L'HERMITAGE
Tél. 04 75 08 82 85
Fax 04 75 07 18 79

Rue des Coignets
26790 TOULETTE
Tél. 04 75 98 32 08
Fax 04 75 98 39 38

126, avenue des Auréats
26000 VALENCE
Tél. 04 75 44 94 80
Fax 04 75 44 94 89

Immeuble Cardin
821, avenue de Cheval Blanc
84300 CAVAILLON
Tél. 04 90 74 32 73
Fax 04 90 74 38 83

159, avenue de Verdun
84100 ORANGE
Tél. 04 90 63 55 19
Fax 04 90 63 49 66



Association de Gestion et de Comptabilité de la Drôme

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la région Rhône-Alpes
Association loi 1901 - Siret 779 464 619 00021 - APE 741 C

BILAN DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

Exercice de comparaison du 01/01/2010 AU 31/12/2010

BILAN - ACTIF

Désignation	Montant brut	Amort /	Montant Net	Comparaison
109 - Capital souscrit, non appelé				
IMMOBILISATION INCORPORELLES				
201 - Frais d'Etablissement				
203 - Frais recherche & développement				
205 - Concessions- brevets.	393.19	-393.19		
206/207 - Fonds commercial				
208 - Autres immobilisations incorporelles				
232 - Immo. incorporelles en cours				
237 - Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
211/212 - Terrains et aménagements				
213/214 - Constructions	44 320.77	-4 773.38	39 547.39	31 876.35
215 - Installations techniques				
218 - Autres immobilisations corporelles	23 421.18	-3 327.41	20 093.77	12 165.06
231 - Immobilisations corporelles en cours				
219 - Avances, acomptes sur immo corp.				
— IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
261/266 - Participations				
267/268 - Créances rattachées à des particip.				
271/272 - Autres titres immobilisés				
274 - Prêts				
275/277 - Autres immobilisations financières				-660.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	68 135.14	-8 493.98	59 641.16	43 381.41
3 - STOCKS ET EN COURS				
— CREANCES				
401/409 - Fournisseurs (avances et acomptes)	439.75		439.75	
411/491 - Clients	19 822.95		19 822.95	23 787.54
44 - Etat				
451/455 - Comptes d'associés				
42 - Autres créances	388.62		388.62	
DISPONIBLE				
50/52 - Valeurs mobilières	380.00		380.00	380.00
51 - Banques et C.C.P.	15 701.14		15 701.14	4 040.10
53 - Caisse				
486 - Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	36 732.46		36 732.46	28 207.64
16/47/48 - Comptes de régularisation (III)				
TOTAL GENERAL (I - II - III)	104 867.60	-8 493.98	96 373.62	71 589.05



BILAN DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

Exercice de comparaison du 01/01/2010 AU 31/12/2010

BILAN - PASSIF

Désignation	Montant Net	Net Comparaison
SITUATION NETTE		
101 - Capital		
104 - Primes d'apport		
105 - Ecart de réévaluation		
108 - Compte de l'exploitant		
10611 - Réserve légale		
106 - Autres réserves		
11 - Report à nouveau	14 537.65	-6 658.56
12 - Résultat de l'exercice	30 114.37	21 196.21
131/139 - Subventions d'investissement		
14 - Provisions règlementées		
16 - Autres fonds propres		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	44 652.02	14 537.65
15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	15 272.00	
DETTES FINANCIERES		
161 - Emprunts obligataires convertibles		
163 - Autres emprunts obligataires		
164/519 - Emprunts auprès d'établissements de crédit	12 701.76	21 164.75
165/18 - Autres Emprunts et dettes	700.81	67.99
51 - Banques (découvert)	380.00	380.00
DETTES D'EXPLOITATION		
411 - Clients (avances et acomptes)		
40 - Fournisseurs	2 808.16	5 020.53
42 - Dettes sociales	17 128.22	21 732.45
44 - Dettes fiscales	1 490.02	5 138.00
467 - Autres dettes d'exploitation	1 240.63	3 547.68
DETTES DIVERSES		
404 - Fournisseurs d'immobilisations		
45 - Comptes d'associés		
464 - Autres dettes		
487 - Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	36 449.60	57 051.40
477 - Comptes de régularisation (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	96 373.62	71 589.05

RESULTAT DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

Exercice de comparaison du 01/01/2010 AU 31/12/2010

RESULTAT - CHARGES

Désignation	Charges	Comparaison
606 - Autres achats	49 292.08	45 287.51
613/614 - Locations et charges locatives	17 552.72	17 133.34
615 - Entretien et réparations	10 383.68	5 454.78
611/62 - Autres services extérieurs	29 059.53	19 238.49
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	106 288.01	87 114.12
63 - Impôts, taxes, et versements assimilés	1 295.11	1 504.88
TOTAL IMPOTS ET TAXES	1 295.11	1 504.88
641&644&648 - Salaires et traitements	80 328.66	75 751.26
645&647&649 - Charges sociales du personnel	22 174.65	23 945.50
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	102 503.31	99 696.76
6811/6812 - Dotations aux amortissements	4 512.97	3 215.80
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 512.97	3 215.80
65 - Autres charges d'exploitation	5 470.03	2 820.61
TOTAL AUTRES CHARGES	5 470.03	2 820.61
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	220 069.43	194 352.17
66 - Intérêts et charges assimilées	908.20	1 826.73
TOTAL CHARGES FINANCIERES	908.20	1 826.73
671/672 - Sur opérations de gestion	217.00	1 235.00
687 - Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	10 134.00	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 351.00	1 235.00
691 - PARTICIPATION DES SALARIES		
695/689 - IMPOTS SUR LES BENEFICES		5 138.00
TOTAL DES CHARGES	231 328.63	202 551.90

RESULTAT DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

Exercice de comparaison du 01/01/2010 AU 31/12/2010

RESULTAT - PRODUITS

Désignation	Produits	Comparaison
PRODUITS D'EXPLOITATION		
706/708 - Production vendues (services)	260 384.04	219 440.87
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	260 384.04	219 440.87
74 - Subventions d'exploitation	1 000.00	196.86
75 - Autres produits	0.36	102.90
791&791 - Reprise sur amortissements, provisions et transfert de charges	46.00	4 000.00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	261 430.40	223 740.63
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	12.60	7.48
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	12.60	7.48
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES PRODUITS	261 443.00	223 748.11
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 114.37	21 196.21

Nom :	ASSOCIATION ARAKIS	M1
Exercice clos le :	31 décembre 2011	N° Dossier : 263209

**ANNEXE COMPTABLE ET JURIDIQUE
REGLES ET METHODES**

I. MODES ET METHODES D'EVALUATION

1° / HYPOTHESES DE BASE :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés dans le respect des principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

2° / REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

3° / METHODE DES COUTS HISTORIQUES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Valorisation et définition des actifs, selon :

- ⇒ règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs
- ⇒ instruction fiscale BO 4 A-13-05 relative aux frais et charges, amortissements et provisions.

Nature des éléments	Comptabilisation			Non applicable
	En Charges	A l'Actif		
		Coût d'entrée	Amortissement.	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
⇒ Frais d'établissement				X
⇒ Frais de recherche				X
⇒ Frais de développement				X
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
⇒ Coût d'acquisition	X			
⇒ Immobilisations		X (1)	(1)	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
⇒ Coût d'acquisition	X			
⇒ Immobilisations		X	NEANT	

(1) voir tableau des immobilisations et amortissements ci-après

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût de revient hors taxes (valeur brute).

Les amortissements ont été comptabilisés sur la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements comptabilisés en plus de l'amortissement initialement prévu, en application de textes fiscaux par exemple, ont été comptabilisés sous forme de provisions en amortissements dérogatoires.

Les matières et marchandises en stock ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les stocks de produits fabriqués ont été valorisés à leur coût de production.

Les créances et les dettes ont été valorisées à leur valeur nominale.

Les disponibilités en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

II. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

Les règles introduites par :

- ⇒ le règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - ⇒ l'instruction fiscale BO 4 A-13-05 relative aux frais et charges, amortissements et provisions.
- ont été appliquées.

III. FAITS CARACTERISTIQUES

1/ Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) des salariés

Les droits au titre du D.I.F. ont été acquis par les salariés au cours de l'exercice et des exercices précédents. Ils s'élèvent à : Non évalués

2/ Engagement de retraite

Compte tenu de la moyenne d'âge des salariés de l'entreprise aucun engagement pour départ à la retraite n'est comptabilisé.

3/ Tableau de filiales et des participations

Liste des filiales et des participations	Capital	Réserves	Résultat du dernier exercice clos	capitaux propres	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé
Nom de la filiale Filiale détenue à %					

4/ Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement n'est à signaler.

5/ Autres Eléments

La loi de finances 2010 et le BOI 3-C-1-10 soumet au taux réduit de TVA les prestations des Lieux de vie et d'Accueil, L'application de ce texte remettrait en cause la mission d'intérêt général reconnue par le Conseil Général de Vaucluse Aussi, afin de tenir compte de l'incertitude fiscale posant sur l'activité et dans l'attente de l'aboutissement des investigations entreprises par le FRLV Rhône Alpes, il a été constaté une provision pour risque d'un montant de 5138€ pour l'année 2010 et 10134€ pour l'année 2011. Celle-ci est calculée sur la base des impôts qui auraient été dus (TVA, IS ET CET) si l'association avait été fiscalisée au titre des années 2010 et 2011